

Les peuples autochtones et le Programme de développement pour l'après 2015

Au sommet des Nations Unies de septembre 2010 sur les objectifs du Millénaire pour développement, les États Membres ont pris des mesures en vue d'étendre le programme de développement au-delà de 2015. Les peuples autochtones appellent régulièrement à la reconnaissance de leurs identités culturelles différentes et du statut politique des peuples autochtones, comme titulaires de droits et agents de changements, dans le programme de développement pour l'après 2015.

Le principal groupe des peuples autochtones a circonscrit ses préoccupations en six principaux domaines : la nécessité de la ventilation des données; le droit aux terres, territoires et ressources; le libre consentement préalable et éclairé; les mesures spéciales dans les domaines notamment de la santé, de l'éducation, etc.; l'accès à la justice et aux mécanismes de redressement; ainsi que la participation et la représentation au sein des organes pertinents de prise de décision. Ils ont également particulièrement recommandé que les négociations et les processus connexes du programme de développement pour l'après 2015 assurent aux peuples autochtones une participation significative et un accès aux mécanismes chargés de l'élaboration des indicateurs, des politiques nationales et du suivi-évaluation.



Les peuples autochtones représentent 15% des personnes pauvres dans le monde ainsi qu'un tiers des 900 millions de personnes rurales qui vivent dans l'extrême pauvreté dans le monde.¹

des peuples autochtones sont directement reliés à leur capacité à poursuivre leurs modes de vie traditionnels, y compris les pratiques alimentaires et sanitaires.

Néanmoins, les peuples autochtones font face à d'énormes disparités en termes de famine et de malnutrition ainsi que d'accès aux soins de santé et de qualité de soins de santé, même dans les pays développés. Les peuples autochtones ne bénéficient pas souvent des programmes de lutte contre les maladies à cause des problèmes liés à la pauvreté, au manque d'accès aux soins médicaux et aux médicaments, aux obstacles culturels et de langue, ainsi qu'à l'enclavement géographique. Les peuples autochtones sont ainsi susceptibles d'expérimenter une qualité de vie réduite et finalement, mourir plus jeunes que leurs semblables non autochtones. Ils expérimentent de manière disproportionnée de niveaux élevés de mortalité maternelle et infantile, de maladies

¹ IFAD http://www.ruralpovertyportal.org/topic/statistics/tags/indigenous_peoples





Accréditation : L'accréditation média est strictement réservée aux membres des agences de presse, de la presse écrite, de la presse photo, radio, TV, films, des agences de presse et des médias en ligne qui représentent une entreprise médiatique sérieuse. Vous pouvez consulter des informations détaillées sur les accréditations en accédant à l'adresse : <http://www.un.org/en/media/accreditation>, en appelant le +1 212-963-6934 ou le 212-963-6937 ou en envoyant un courriel à malu@un.org

Pour les demandes relatives aux médias, notamment les demandes d'entretien avec des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des représentants des autochtones, veuillez contacter M. Aaron J. Buckley en appelant le +1 212-963-4632 ou en envoyant un courriel à l'adresse buckleya@un.org – Département de l'information des Nations unies

Pour contacter le Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies, veuillez contacter Broddi Sigurðarson en appelant le +1 917-367-2106 ou en envoyant un courriel à sigurdarson@un.org – Département des affaires économiques et sociales

